



Certificat de Compétence Transports Routier d'Ongulés Vivants - CCTROV - 1 CATEGORIE

Le décret N° 95-1285 du 13 Décembre 1995 relatif à la protection des animaux en cours de transport établit l'obligation pour tout transporteur d'animaux, d'être possesseur d'une Habilitation pour le Transport des animaux vivants.

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Les agriculteurs et salariés ayant une fonction de transport
- Les entreprises de négoce d'animaux vivants
- Les groupements de producteurs et coopératives
- Les transporteurs d'animaux vivants
- Les éleveurs

Prérequis

- Transporter ou vouloir transporter des animaux de rente dans le cadre d'une activité économique.

Objectifs pédagogiques

- Connaître la législation concernant le transport des animaux vivants
- Respecter le bien-être animal durant le transport
- Connaître les règles de sécurité relative au transport d'animaux vivants
- Améliorer la qualité de vos produits et/ou de vos prestations

Contenu de la formation

- Spécifications techniques pour la protection et le bien être des animaux en cours de transport.
 - Termes techniques de la législation relative au transport des animaux vivants
 - Conditions minimales applicables au transport des animaux
 - Connaissances générales des animaux
 - Le transport et son impact sur le bien-être et la sécurité des animaux
 - Impact du transport de l'animal sur la qualité de la viande
 - Manipulation et contention lors du transport de l'animal
 - Soins d'urgence aux animaux
- Législation communautaire relative à la protection des animaux en cours de transport
 - Champ d'application
 - Autorisations de transport routier d'animaux et autres documents présents
 - Obligations et responsabilités des opérateurs du transport
 - Manquements et sanctions
- Voyages de longue durée
 - Voyages de longue durée des animaux de rente (exception faite des volailles et des équidés enregistrés)
 - Densité de chargement
 - Autorisations de type II
 - Exigences supplémentaires relatives au véhicule routier

DC FORMATION

AEROPORT POLE CARAIBES ZONE NORD

97139 LES ABYMES

Email: formation@domaine-canin.com

Tel: 0590211191



Organisation de la formation

Equipe pédagogique

DC FORMATION est présent sur trois départements : la Guadeloupe, la Martinique (gérée par Nathalie GREGOIRE) et la Guyane (gérée par Nathalie LEMKI-CABON). Fort de deux pôles de formation : les métiers animaliers (responsable Angélica CESAIRE) et les métiers de la sécurité (responsable Diana MAGLOIRE), le centre de formation est composé en outre d'un service communication, et d'un commercial (Julien MELIN) entièrement dédié à nos partenaires professionnels.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- QCM via une application du ministère de l'agriculture
- Formulaire d'évaluation de la formation.